Le PULEY



Commune de Saone et Loire

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Rénovation et aménagement d'un logement

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 15 Décembre avant 16:00

Commune de Le Puley
2 Place de la Mairie
71460 Le PULEY

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Rénovation et aménagement d'un logement Lot n°01 -GROS-ŒUVRE – DEMOLITION – VRD – NIVELLEMENT EXTERIEUR Lot n°02 -ASSAINISSEMENT AUTONOME NON COLLECTIF Lot n°03 -PLATRERIE-PEINTURE Lot n°04.....MENUISERIES EXTÉRIEURES PVC – VITRERIE-MENUISERIES INTERIEURES/TABLETTES-PLINTHES Lot n°05 -ÉLECTRICITÉ - COURANT FAIBLES-COURENT FORTS - VMC Lot n°06 -FAIENCE – CARRELAGE - PLINTHE Lot n°07 -REVETEMENT DE SOL SOUPLE – LAME PVC Lot n°08 - PLOMBERIE SANITAIRES Lot n°09 -CHAUFFAGE
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public ordinaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	9 mois, dont 1 mois de période de préparation
	Critères de jugement des offres	Critère prix : 60 Valeur technique : 30 Valeur environnementale : 10
	Négociation	Possible

	**Visite sur site**	Visite obligatoire
	**Contact et dépôt des offres**	https://marches.ternum-bfc.fr/entreprise

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation4
1.1 - Objet4
1.2 - Mode de passation4
1.3 - Type et forme de contrat4
1.4 - Nomenclature4
2 - Conditions de la consultation4
2.1 - Forme juridique du groupement4
2.2 - Variantes4
2.3 - Développement durable5
3 - Les intervenants5
3.1 - Maîtrise d'œuvre5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier5
3.3 - Contrôle technique5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs5
4 - Conditions relatives au contrat5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement5
5 - Contenu du dossier de consultation5
6 - Présentation des candidatures et des offres6
6.1 - Documents à produire7
6.2 - Visites sur site7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis7
8 - Examen des candidatures et des offres8
8.1 - Sélection des candidatures9
8.2 - Attribution des marchés9
8.3 - Suite à donner à la consultation9
9 - Renseignements complémentaires10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact10
9.2 - Procédures de recours10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les lots:

Lot n°01 -GROS-ŒUVRE – DEMOLITION – VRD – NIVELLEMENT EXTERIEUR
Lot n°02 -ASSAINISSEMENT AUTONOME NON COLLECTIF
Lot n°03 -PLATRERIE-PEINTURE
Lot n°04.....MENUISERIES EXTÉRIEURES PVC – VITRERIE-MENUISERIES INTERIEURES/TABLETTES- PLINTHES
Lot n°05 -ÉLECTRICITÉ - COURANT FAIBLES-COURENT FORTS - VMC
Lot n°06 -FAIENCE – CARRELAGE - PLINTHE
Lot n°07 -REVETEMENT DE SOL SOUPLE – LAME PVC
Lot n°08 - PLOMBERIE SANITAIRES
Lot n°09 -CHAUFFAGE.

Lieu d'exécution :
5 route de Marcilly 71460 Le PULEY

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453000-7	Rénovation et aménagement d'un logement

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est une candidature individuelle ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SARL SOFCAD 11 Avenue de la promenade 71460 Saint Gengoux Le National	

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre SOFCAD.

3.3 - Contrôle technique

sans

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

sans

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

01-PIÈCES ADMINISTRATIVES :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes
- Le DPGF
- La fiche de candidature DC1
- Le bon de visite

02-PIÈCES ÉCRITES :

- Le cadre de réponse technique et environnemental
- Le planning chantier

03-PIÈCES GRAPHIQUES :

- les plans et documents graphiques définissant l'opération,

04-DONNÉES EXTERNES

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les informations recueillies dans le cadre de la transmission des candidatures et des offres sont conservées par la Commune de Le Puley uniquement à des fins d'identification des candidats et ce durant la procédure de passation du marché.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Pièces de la candidature :

Fiche candidature fournie (ou DC1 et DC2 ou DUME)
Présentation générale de l'entreprise
Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années en lien avec l'objet du marché
Attestations d'assurance, notamment Attestation de Responsabilité Civile

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

L'acte d'engagement (AE) **au format WORD**
Un Devis détaillé correspondant aux préconisations du CCTP
Le cadre de mémoire technique et environnemental complété
Le bon de visite signé

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la soustraitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les candidats contacteront la mairie une semaine à l'avance afin de s'inscrire à une visite à l'adresse mairie-lepuley@wanadoo.fr),
Les visites auront lieu les mardis et jeudi.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur la plateforme ARNIA, à l'adresse URL suivante : https://marches.ternum-bfc.fr/entreprise

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Commune de Le PULEY
2 place de la Mairie
71460 Le PULEY

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature de l’acte d’engagement par les parties pourra se faire aussi bien en version manuscrite que numérique.

Dans le cas d’une signature électronique et conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.
La régularisation d'une offre ne pourra cependant pas avoir lieu si :

- L'offre est anormalement basse,
- L'objet de la régularisation a pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	30%
2.1- Méthodologie et moyens (humains et matériels) de l'entreprise en phase d'étude et de chantier.	*15%*
2.2- Gestion de la sécurité et des nuisances en phase chantier.	*5%*
2.3- Moyens mis en œuvre pour le respect du planning d'exécution.	*10%*
3-Valeur environnementale	10 %
3.1- Moyens mis en œuvre pour limiter les consommations énergétiques et pour la sensibilisation et la formation aux écogestes	*3%*
3.2- Gestion des déchets correspondants au chantier.	*7%*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera via la plateforme ARNIA.

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.ternum-bfc.fr/entreprise

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal compétant est le tribunal dont relève le pouvoir adjudicateur

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.